Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260415-07_03_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 09 avril 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 avril à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle du parc de la mairie principale à Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BECAVIN Ellise, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, SUPERCHI-GAILLARD Luc, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), MACE Daniel (pouvoir à CAULI Emmanuelle), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel)

Secrétaire de séance : BARBIER-CUEIL Guillaume

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**30**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 07-03-2026-CM : Désignation des élus à la commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales est un organe local chargé de veiller à la régularité des listes électorales dans chaque commune.

Conformément aux dispositions des articles L.19 et R.7 du code électoral, elle a pour mission de statuer sur les réclamations relatives aux inscriptions ou radiations opérées par le maire, ainsi que de contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de chaque révision.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la commission est composée de cinq membres :

Trois conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire au conseil municipal à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

Deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième listes ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;

Les membres de la commission sont nommés par arrêté préfectoral, sur proposition du conseil municipal, à la suite de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260415-07_03_2026_CM-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PROPOSE la désignation des personnes suivantes pour être membres de ladite commission, avant arrêté préfectoral :

Commission de contrôle des listes électorales	
Rang	Nom, prénom
1	Nicole LECORGNE
2	Alain DENIS
3	Bernadette MACHET
4	Frédérick FRANCILLETTE
5	Dominique GALLO

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor